



**MAIRIE
DE
SISTERON** 

Département
des Alpes de Haute Provence

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMRS 2023-08-13
DECISION DU MAIRE

CONTRAT VICI
Solution SARA
Accompagnement achats et fourniture de services
Restaurant Scolaire

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT la proposition de VICI Solution SARA - 9 rue Georges Auric – ZA Mozart – 26000 VALENCE.

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer le contrat avec VICI Solution SARA afin de formaliser l'adhésion à la solution Achat de VICI SARA pour un accompagnement achats de fournitures et de services pour le Restaurant Scolaire.

ARTICLE 2 : Ce contrat prendra effet à compter de sa signature, durée maximum 36 mois et aura un coût mensuel de 80 € HT et 10 € HT /mois d'hébergement logiciel.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation en sera adressée à Madame le Receveur Municipal, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute-Provence à VICI Solution SARA.

Fait à SISTERON, le 07-08-2023

Le Maire,

D. SPAGNOU

